



SACS PLASTIQUES : PROMOTION ET DISTRIBUTION DE SACS RÉUTILISABLES

FICHE N° 3
ACTION 3

CATÉGORIE
Limitation des
déchets en amont



LES ENJEUX

Les sacs plastiques à usage unique sont interdits depuis 2011 en Italie et 2016 en France et à Monaco. Sont désormais autorisés dans les 3 pays les sacs d'une épaisseur supérieure à 50 microns, ceux contenant plus de 40 à 50 % de matière biosourcée* et les sacs compostables en compostage domestique. Cependant, lorsqu'ils sont de petit volume, ces sacs ne sont quasiment jamais réutilisés. Ils contiennent encore trop de matière plastique issue du pétrole et leur biodégradabilité reste un processus très lent.

Il faut donc aller plus loin que la réglementation. Cette fiche invite les collectivités à inciter les commerçants à distribuer moins de sacs et à donner des sacs réutilisables aux citoyens.

*matière biosourcée : qui provient d'une ressource renouvelable, végétale (lin, maïs, ...) ou animale (laine).

LES CHIFFRES

En Europe, chaque citoyen consomme en moyenne **225 sacs jetables** par an (source : Union Européenne -ec.europa.eu) ; Les sacs plastiques représentent **40 à 50 %** des déchets plastiques marins (source : Ministère de la Transition Ecologique). Un sac plastique peut mettre jusqu'à **450 ans** pour se dégrader et s'il finit en mer, en se désagrégant, il apporte des substances toxiques à l'environnement.

Source : rapport WWF sur la pollution plastique en Méditerranée -2019

OBJECTIFS DE L'ACTION



©Nicolas BARRAQUE

Réduire les déchets plastiques :

- **AUPRÈS DES COMMERÇANTS**, en les sensibilisant à la pollution plastique marine et en les incitant à proposer des alternatives au sac plastique
- **AUPRÈS DU GRAND PUBLIC**, en sensibilisant et en distribuant des sacs réutilisables en tissu

BÉNÉFICES

- **CHANGEMENT** des comportements et des habitudes d'achat des citoyens
- **RÉDUCTION** de la consommation de plastique



TÉMOIGNAGE

« Opération « un sac pour la vie » à Monaco

En 2016, la Principauté a interdit les sacs de caisse à usage unique et a souhaité accompagner cette évolution réglementaire d'une campagne intitulée « un sac pour la vie ». Dans ce cadre, la Direction de l'Environnement a rencontré plus de 200 commerçants utilisant des sacs en plastique. Les informations recueillies ont porté sur la nature et l'usage des sacs plastiques, les alternatives envisageables et plus largement la gestion des déchets et le recyclage. D'autre part, plus de 21 000 sacs en coton bio et équitable ont été distribués à la population, accompagnés d'un dépliant explicatif.

Communiqué de presse du 8 septembre 2016.



DÉROULÉ DE L'ACTION

1. Définir les contours du projet

- Sélectionner les actions que la collectivité souhaite mettre en œuvre.
- Se renseigner auprès des représentants des commerces locaux sur les types et quantités de sacs à distribuer.

2. Impliquer les acteurs

- Pour les commerçants, les informer et les sensibiliser sur la pollution plastique, proposer des alternatives (voir ci-contre).
- Pour le grand public, choisir le type de sac, le fournisseur, et définir le message qui va accompagner la distribution.

3. Mettre en œuvre

- Distribuer les sacs lors d'une date marquante*.
- Accompagner cette action d'un communiqué de presse et d'annonces radio, afin d'expliquer la démarche et valoriser l'engagement des commerçants vers la suppression du plastique.

4. Faire le bilan de l'action

- Rencontrer régulièrement les commerçants pour obtenir un retour sur la quantité de sacs distribués, le ressenti des clients, les difficultés éventuelles.

*voir également la fiche action n°14
« Gérer la communication des actions ».

IDÉES D' ACTIONS CONCRÈTES À METTRE EN ŒUVRE

1. Distribution de sacs réutilisables au grand public

OÙ ? Dans les commerces, sur les marchés, lors d'évènements locaux, ou encore dans les boîtes aux lettres, par distribution postale.

QUOI ? Pour le choix de sacs à distribuer, les sacs fabriqués localement, à partir de matière renouvelable, qui prennent peu de place dans un sac à main ou sac à dos et lavables. Négocier des prix de gros avec le fournisseur.

SUGGESTIONS DE SACS

- Filet à provision 100% coton ;
Prix moyen : entre 3 € et 7 €
- Sac cabas en coton bio personnalisable
- Sac de courses pliable en coton bio et équitable; Entre 2 € et 3 € l'unité selon fournisseur et quantité



2. Promotion des sacs réutilisables

COMMENT ? Par exemple, en organisant une projection/ conférence/ débat à destination des commerçants pour parler du problème des déchets marins. A cette occasion, on pourra proposer des solutions alternatives au sac plastique :

Pour les commerçants sédentaires : mise à disposition de cartons ou cagettes ; distribution à titre exceptionnel de sacs réutilisables; vente de sacs réutilisables (notamment sacs à pain dans les boulangeries) ; mise en place d'une « boîte à sacs propres » dans la boutique (approvisionnement de la boîte par des clients et/ou par le commerçant) ; affichage d'un message « n'oubliez pas vos sacs réutilisables » sur la vitrine et à proximité des caisses ; incitation des clients à amener leur propre contenant (boucheries/poissonneries)

Pour les commerçants des marchés : mise à disposition de cartons et cagettes ; mise en place de paniers à légumes sur le stand (récupérés après la pesée) ; vente de sacs réutilisables, incitation des clients à amener leur propre contenant (boucheries/poissonneries)

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

- Surfrider Foundation – Guide des bonnes pratiques pour les commerçants « relevez le défi de l'interdiction des sacs plastiques », communiqué de presse du 28 novembre 2017.
- ADEME – Vidéo « les matières biosourcées et les labels associés » sur la chaîne youtube de l'ADEME.
- Le Monde – Vidéo « Nos fleuves sont remplis de plastique » - sur la page facebook du Monde, vidéos « PLAN B ».